

Grèce, il y a quelques années, et nous n'oserions pas dire qu'il ne le serait pas présentement pour les Espagnols et les Portugais. Par une révolution, les Portugais passeraient du joug tyrannique, d'un indigne usurpateur sous le gouvernement constitutionnel de leur reine légitime, et les Espagnols seraient délivrés de l'état d'oppression et d'humiliation où les ont mis les armes des Bourbons de France en 1824.

S'il en faut croire les dernières nouvelles, Don Miguel ne sait que faire, mais Ferdinand VII. a pris la partie la plus sage, pour détourner l'orage qui se forme au dessus de sa tête, celui de promettre à ses sujets un gouvernement plus libéral, une constitution enfin, qui, quelque défectueuse qu'elle pût être, voudrait toujours un peu mieux que le despotisme pur. Ce monarque a déjà cessé de traiter ses sujets en enfans, s'il est vrai, comme le dit le *Courrier Français*, qu'il ne leur défend plus de recevoir et de lire les gazettes étrangères, et d'apprendre ce qui se passe dans le monde. Ce pas fait indiquerait évidemment qu'on se propose d'aller plus loin.

Le président des Etats-Unis a émané une proclamation relativement à l'ouverture des ports anglais aux vaisseaux américains.

Québec, 13 Octobre, 1830.—L'Yacht de S. M. *Herald*, commandé par George B. Maxwell, écr. et ayant à son bord Lord et Lady AYLMER, est arrivé ce matin dans ce port, après une traversée de 43 jours de Cowes. Vers 11 heures du matin, les illustres passagers sont débarqués, au bruit du canon du vaisseau et de la citadelle, d'où ont été tirées les salves accoutumées. Lady AYLMER, accompagnée de son Excellence, Sir James KEMPT, s'est rendue aussitôt au Château St. Louis, dans un carosse ouvert tiré par quatre chevaux. Sa Seigneurie, accompagnée de l'état-major de la garnison, suivait à cheval.—La suite de sa seigneurie se compose du lieutenant-colonel Glegg, secrétaire militaire; du capitaine Airy, du 34^e régiment, et du capitaine McKinnon, des grenadiers de la Garde, aides-de-camp.—*Star*.

La Gazette officielle de Québec, et les autres journaux de la province, d'après cette gazette, contiennent la nomination des officiers d'état-major de la milice dans les différents comtés du Bas-Canada. Nous croyons devoir remettre à un numéro futur les réflexions que nous suggèrent le dernier acte de milice et sa mise à exécution, d'autant plus que cette exécution n'est encore que commencée.